



Méthode de travail de l'Assemblée de la Santé

Rapport du Directeur général

La résolution WHA50.32 prie le Directeur général de veiller notamment à la diffusion simultanée et en temps utile des documents relatifs aux points de l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif dans les six langues officielles. Le présent document rend compte de la mise en oeuvre de cette résolution à l'occasion de la cent unième session du Conseil exécutif, et notamment de la mise à disposition des documents dans les six langues officielles sur Internet. Un rapport sur la mise en oeuvre de l'ensemble des demandes contenues dans la résolution sera présenté à la Cinquante et Unième Assemblée mondiale de la Santé, ainsi que cela a été demandé. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à confirmer son approbation de la politique actuelle de mise à disposition de documents sur Internet.

1. En adoptant la résolution WHA50.32, l'Assemblée de la Santé a réaffirmé le principe de l'égalité entre les langues officielles et les langues de travail de l'Assemblée de la Santé et du Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé. Il était entendu que l'Organisation devrait mettre en oeuvre la résolution dans la limite des ressources disponibles.
2. La préparation de la documentation pour la cent unième session du Conseil exécutif a été la première occasion d'appliquer cette résolution. Dans la pratique, il a fallu fixer une limite au volume total de la documentation préparée pour le Conseil exécutif. Les unités ont donc été priées de réduire le nombre et la longueur des documents. En outre, dans le but de faire le meilleur usage des ressources disponibles, des efforts particuliers ont été faits afin de répartir le mieux possible la charge de travail au cours de la période précédant la session.
3. Le Directeur général a le plaisir de faire savoir que, dans la plupart des cas, les différents services impliqués dans la préparation de la documentation pour les organes directeurs ont pu produire les documents requis afin qu'ils soient diffusés simultanément et en temps opportun dans les six langues officielles.
4. En vue d'accroître l'efficacité, la qualité et la rapidité des services de traduction, une importante étude de gestion du processus de traduction dans le cadre de la chaîne de documentation au Siège a été entreprise au dernier trimestre de 1997 par un bureau de consultants renommé. La mise en oeuvre des recommandations formulées à la suite de cette étude devrait conduire à des gains de productivité et donc permettre des économies.

5. A compter du 24 décembre 1997, les documents destinés aux prochaines sessions des organes directeurs seront disponibles sur Internet dans toutes les langues, deux semaines après leur expédition.¹ Cliquer sur “organes directeurs”, puis sur la langue désirée. Une liste de documents pour la prochaine session ou la session en cours apparaît alors; les documents dont le titre est souligné sont disponibles en texte intégral. Pour le moment, il y a un décalage de deux semaines entre la date d’expédition des documents et la date de parution des documents sur Internet afin de ne pas défavoriser les personnes qui n’ont pas accès à Internet. Ce décalage est réduit à mesure que l’on approche de la date d’ouverture de la session.

ACTION DU CONSEIL EXECUTIF

6. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à formuler toutes observations jugées par lui opportunes quant à la mise à disposition des documents du Conseil sur Internet.

= = =

¹ Sur la page d’accueil de l’OMS, <http://www.who.ch>.